

**COLLOQUE « PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ EN CHINE »**  
**15 juin 2016 - Maison du Barreau - 2 rue de Harlay, 75 001 Paris**

Intervention de Mme Sybille DUBOIS-FONTAINE TURNER

Bonjour à tous,

Le Comité France Chine est heureux de soutenir avec les autres partenaires l'organisation de ce Colloque initié par l'AFCDE. Je remercie son Président Maître Jacques Sagot et sa Vice-Présidente Maître Claude Le Gaonach-Bret de m'inviter à prendre la parole ce matin.

Je salue en particulier Madame GAO Yuan Yuan, Ministre Conseiller Economique et Commercial, Ambassade de Chine, Maître Dominique Attias, Vice-Bâtonnière de l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et Monsieur M. Alain Chouan, Chef du Bureau Asie Océanie, Direction Générale du Trésor

Jacques Sagot m'a demandé ce matin de vous présenter les constats et messages principaux de la réunion que le CFC a organisée le 1er juin en partenariat avec la Task Force Ville durable de MEDEF International sur "Les besoins urbains en Chine".

Je souhaiterais donc replacer la thématique des « partenariats publics-privés en Chine » dans le contexte plus général de l'urbanisation en Chine dont le Comité France Chine suit l'évolution régulièrement depuis de nombreuses années, que ce soit dans le cadre de :

- notre Colloque économique franco-chinois depuis 22 ans,
- la Table ronde des Maires français et chinois depuis 2004, premier dialogue entre collectivités locales françaises et chinoises initié par le CFC avec les entreprises françaises,
- nos actions COP21 en 2015, qui représentent un cadre pour parler des PPP, et
- les nombreuses rencontres avec des responsables de villes en Chine : Weihai (Shandong), Chengdu etc.

**La réunion du 1<sup>er</sup> juin a dégagé 3 messages principaux :**

**1. Les enjeux chiffrés**

**Voici quelques enjeux chiffrés pour replacer le contexte de l'urbanisation chinoise au niveau mondial :**

- **En 2016, 55,7 % de la population mondiale est urbanisée.**
- **En 2050**, les experts estiment que la population mondiale sera urbanisée à hauteur de **67%**.
- **70% (de ces 67%) de cette population urbaine dans le monde se concentrera en Afrique, en Inde et en Chine.**
  - Si on l'exprime en termes de nouveaux urbains entre 2016 et 2050 :
    - 60%** se trouveront dans les villes africaines,
    - 18%** dans les villes indiennes,
    - 10% (250 millions) dans les villes chinoises (1 milliard d'urbains en 2050)**, et
    - 14%** dans le reste du monde.

## 2. Les objectifs

**On peut dès lors s'interroger : le marché et les opportunités sont-elles bien en Chine ? A notre sens, c'est bien le cas car le marché et les acteurs en Chine sont de plus en plus matures.** On y parle de PPP depuis de nombreuses années et l'urbanisation n'est pas un phénomène nouveau. C'est le moment d'influer sur les modèles de PPP à y développer.

**La Chine connaît aujourd'hui une période d'accélération de son urbanisation qui s'inscrit dans la continuité** – Le 8ème plan quinquennal 1991 – 1995 faisait déjà référence à l'urbanisation **et le 13<sup>ème</sup> Plan quinquennal chinois adopté en 2016 souhaite promouvoir un nouveau mode d'urbanisation pour les prochaines années qui se décline selon la perspective des «3x100 millions » :**

- 100 millions d'habitants (ruraux) intégrés en ville, notamment à travers des facilitations dans l'octroi des « Hukous» - ce qui générerait 6 trillions de USD de marché lié à leur implantation en ville et emplois pour les 5 prochaines années.
- 100 millions d'habitants issus des zones côtières à réintégrer dans les régions du Centre et de l'Ouest et,
- 100 millions d'habitants qui habitent actuellement dans des zones urbaines très pauvres sans infrastructures et qui devront avoir accès à des infrastructures modernes.

**Les enjeux de ces prochaines années en Chine porteront sur ces 300 millions de nouveaux d'urbains.** D'ailleurs, les autorités locales chinoises évoquent régulièrement lors de rencontres, les objectifs à atteindre pour la mise en œuvre de leurs engagements issus de la COP21 ainsi que dans l'optique de la COP22. Il existe une réelle volonté de leur part de dégager des solutions qui prendront différentes formes et notamment celles d'opportunités de PPP, dans lesquels le positionnement de l'offre française est très important.

## 3. Les leçons tirées

**Les témoignages des entreprises suivantes\* présentes à la conférence ont permis de dégager différentes stratégies pour aborder le marché chinois avec succès.**

- \*- ARIA TECHNOLOGIE, spécialiste de la qualité de l'air,
  - ALTEREA, spécialiste de la performance énergétique,
  - SUEZ, révolution des ressources – traitement des déchets, de l'eau et de l'économie circulaire,
  - RENAULT, constructeur automobile et spécialiste de la mobilité urbaine.
- **Partenariats** : en matière de projets pour les collectivités, on constate qu'il **est plus difficile pour les entreprises françaises de s'insérer sur le marché chinois.** Le développement d'un partenariat local est donc fondamental pour décrocher des contrats.
- **« Chasser en équipe »** : **favoriser les offres groupées** entre partenaires permet d'apporter des solutions complètes aux autorités chinoises, et donc de répondre plus facilement aux appels d'offre.
- **«Chasser en amont »** : il est nécessaire de **comprendre les mécanismes des processus de validation des projets propre à la Chine** pour se positionner au bon moment.

- **Système complet de l'innovation : pour réussir en Chine**, il est nécessaire **de construire un écosystème complet au-delà de la simple implantation industrielle** en complétant par l'installation de centre de R&D et d'innovation avec des partenaires chinois.
- **Modèles opératoires** : les intervenants le 1<sup>er</sup> juin ont souligné l'importance d'un **modèle alliant confiance, flexibilité et rapidité**. Est-ce que le modèle français de PPP remplit ce cahier des charges ? Est-ce que le modèle anglo-saxon de PPP est-il plus à même de répondre à ces besoins ?

Un autre point d'intérêt important concerne le développement des relations entre clients français et banques françaises et chinoises dans le contexte d'endettement massif des collectivités locales, qui pose la question du développement des financements publics-privés. Comment ces relations peuvent-elles se construire de manière à mieux structurer le financement d'un projet ?

Je remercie d'avance les intervenants pour nous éclairer sur ces questions.